

tence en 1856, jusqu'à cette année. Lorsque cette société fut organisée en décembre 1856, il y avait à peine deux ans que le comté de Bagot était reconnu comme comté; à cette époque des dix paroisses qui composent aujourd'hui ce comté, cinq étaient en forêt, trois n'étaient pas encore érigées, et les cinq autres n'avaient qu'environ la moitié de leur superficie en culture.

L'état de la culture laissait beaucoup à désirer; la routine, cet ennemi de tout progrès, était le guide de la plupart des cultivateurs. Le bétail était de peu de valeur, le soin qu'on lui donnait n'était pas de nature à l'améliorer. A cette époque, on paraissait encore croire que donner autre chose que de la paille à une vache était prodigalité, ou dépense sans retour. Quand les vaches se levaient facilement le printemps, elles étaient en bon état. Quelle immense différence ne voit-on pas aujourd'hui; peu à peu la routine a perdu de son prestige, les cultivateurs, depuis la formation de notre société d'agriculture, ont commencé à semer de la graine de trèfle et de mil, et ont continué d'en semer en augmentant chaque année. Les fermes, enrichies par ces semences, fournissent d'année en année de meilleurs pâturages et de riches prairies, qui ont permis de donner une nourriture plus riche et plus substantielle au bétail jusqu'à ce temps si négligé. Un assez grand nombre de cultivateurs ont adopté un système de culture tout nouveau: l'assolement de trois à six ans; ce système a fertilisé les terres de ceux qui l'ont adopté. Quel heureux changement entre l'état dans lequel était l'agriculture et le bétail en 1856, et celui dans lequel ils se trouvent (dans le comté de Bagot) en 1869. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se rappeler ce qu'était le bétail exhibé à l'Exposition qui fut tenue dans le comté dans le mois de septembre 1857 et celui exhibé à la dernière Exposition.

Le meilleur étalon ne pesait pas onze cents livres, la meilleure vache n'eut pas reçu une mention quelconque si elle eut été parmi celles qui ont été exposées cette année. Les moutons étaient encore moins dignes de paraître dans un concours.

On se demande tout naturellement: qu'est-ce qui a pu porter les cultivateurs à faire tant de progrès, dans l'espace de douze ans? Qui les a dirigés, qui les a stimulés? La réponse à ces trois questions est toute trouvée, la voici:

Le besoin, la société d'agriculture, les expositions annuelles d'animaux et de produits agricoles et l'inspection des récoltes sur pied.

L'absence de tout système de culture a fait naître le besoin, ce besoin s'est adressé à l'intelligence qui ne fait pas défaut aux cultivateurs du comté de Bagot; ils se sont enrôlés en grand nombre dans la société d'agriculture qui a compté jusqu'à huit cents membres. Le Bureau des Directeurs de cette société, chaque année, fit faire une exposition d'animaux et de produits agricoles en offrant des prix aux compétiteurs qui ont toujours été nombreux, et fit une inspection des récoltes sur pied suivant ses programmes dont les conditions étaient à la portée des membres de la société.

En adoptant un pareil système presque tous les cultivateurs se sentaient stimulés et portés à concourir et à se mesurer avec leurs voisins,

et il en est résulté un progrès tel que le revenu d'un grand nombre de fermes a doublé et que le bétail a acquis une valeur double dans le comté dans l'espace de douze ans. Ce progrès, vos Directeurs sont heureux de le constater et ils souhaitent que les douze années prochaines accusent un semblable succès. C'est alors que nos cultivateurs seront contents de leur position, que l'émigration vers la république voisine aura cessé et que l'agriculteur reconnaîtra la noblesse de son occupation. C'est alors aussi que ceux qui croient et qui proclament que l'argent donné aux sociétés d'agriculture n'est en pure perte, seront désabusés et qu'ils seront forcés d'avouer leur erreur.

Il est incontestable que les sociétés d'agriculture bien dirigées ont opéré un bien incalculable, que l'argent qui leur a été payé annuellement a rendu cent pour un, que le gouvernement ne saurait faire un meilleur placement de ses deniers dans l'intérêt de la population de la Province de Québec.

La loi concernant les sociétés d'agriculture et le bureau d'agriculture a fait son temps: elle fut appelée dans la dernière session de la législature de la Province de Québec et remplacée par une autre plus complète, plus en rapport avec les besoins croissants de l'agriculture. Cette dernière loi n'a pas encore fonctionné: le temps fera connaître ses qualités et ses défauts. Il faut la recevoir avec faveur quant à présent et tâcher d'en tirer le plus grand bien possible. Le conseil d'agriculture, organisé en vertu de cette loi, est composé d'hommes capables en agriculture et possédant avec raison la confiance publique; tout nous porte à croire que quand il se sera convaincu que la loi nouvelle comporte certaines déficiences, il sollicitera des amendements pour la perfectionner.

Le but de cette assemblée étant de faire rapport des opérations de la société pour l'année expirante, il est temps de satisfaire à ce devoir après les remarques qui précèdent.

La société d'agriculture du comté de Bagot ne compte cette année que 297 membres qui ont payé leurs souscriptions, soit 297 piastres. Ce nombre est le plus faible que la société ait compté depuis douze ans. Le règlement passé par la chambre d'agriculture en mars 1868, défendant aux sociétés d'agriculture, sous peine de suspension de leur octroi, de donner à chaque membre de la société plus de la moitié de la souscription en graine de trèfle ou autre semence, en est la cause. Il y a lieu de croire que le conseil d'agriculture sera mieux renseigné et qu'il ne gênera pas les sociétés d'agriculture par un semblable règlement. Il est incontestable que l'achat de grandes quantités de semences de graines fourragères par les sociétés d'agriculture et leur distribution aux membres ont plus contribué au progrès de l'agriculture que les expositions d'animaux et la visite des fermes bien tenues. Cette société, nonobstant le nombre comparativement restreint de ses membres cette année, a fait des efforts et des sacrifices plus qu'ordinaires pour soutenir sa position; ses membres ont fait tout en leur pouvoir pour ne pas laisser apercevoir l'abandon de plus de la moitié de leur co-associés et ils ont réussi au delà de toute espérance. La société, cette année, pour se conformer aux

exigences du règlement de la chambre d'agriculture a dû opérer dans une nouvelle voie et ses opérations, grâce au zèle infatigable de ses membres et aux sacrifices de tous genres qu'ils étaient disposés à s'imposer, nous avons été couronnés de succès. Le concours pour les fermes les mieux tenues d'après le programme que vous connaissez tous, puisque vous en avez reçu chacun un exemplaire, a atteint le but désiré: il serait à souhaiter que le programme avec certaines modifications fut suivie encore quelques années. Les personnes qui ont obtenu les prix dans ce concours sont nommés dans les listes annexées à ce rapport: ces prix leur font beaucoup d'honneur.

L'ar le règlement de la chambre d'agriculture un quart de l'octroi du gouvernement devait être employé en achat d'animaux reproducteurs de races améliorées. La société s'est soumise à cette condition du règlement en employant cette somme en primes aux sociétés de paroisses qui se sont formées pour encourager l'amélioration du bétail et ont acheté des animaux reproducteurs de races supérieures. Les paroisses de Ste. Rosalie, St. Simon, St. Dominique, St. Pie, St. Liboire, et St. Ephrem d'Upton ont formé chacune une société et acheté des animaux de race supérieure qui contribueront grandement à l'amélioration des races d'ici à quelques années. Plusieurs particuliers ont aussi fait l'acquisition d'animaux de races supérieures; ce qui porte à croire que l'on comprend plus que jamais l'avantage qu'il y a de se procurer de bons reproducteurs pour les diverses races.

L'exposition d'animaux et de produits agricoles a été supérieure cette année, en nombre et en qualité; ce qui fait espérer beaucoup pour l'avenir.

En vertu de la loi d'agriculture actuelle, chaque société d'agriculture tiendra tous les deux ans une exposition d'animaux et de produits agricoles et organisera aussi tous les deux ans alternativement un concours pour les fermes les mieux cultivées suivant le programme que prescrira le conseil d'agriculture. Ce programme pour les fermes les mieux tenues devrait être fait un an au moins avant le concours pour les fermes les mieux cultivées, afin de permettre aux cultivateurs de se mettre en position de concourir. Conséquemment l'année prochaine devrait être choisie pour une exposition d'animaux et de produits agricoles, sinon dans tous les comtés au moins dans celui de Bagot.

Il y aura à Montréal l'année prochaine une exposition provinciale. Un bon nombre de cultivateurs du comté de Bagot devront y figurer et prouver par les animaux et les produits agricoles qu'ils y exposeront que le comté qu'ils habitent a mis à profit les argents qu'il a reçus du gouvernement pour l'encouragement de l'agriculture. Que ceux qui sont en position de figurer à cette exposition s'y préparent; il y va de leur honneur et de leur devoir.

Le conseil d'agriculture a bien voulu nous transmettre une copie du programme qu'il a fait pour le prochain concours, pour les fermes bien tenues et nous demander des suggestions et en quoi ce programme peut léser nos intérêts. Le bureau de direction de cette société lui exprime hautement sa reconnaissance et se permet d'user de cette faculté pour exprimer